



Les Aides de la Région Sud

Toutes les aides aux entreprises de Région Sud

Les dispositifs de la Région à destination des entreprises

- 35 M€ de subvention au titre du **fonds national de solidarité**
 - Volet 1 : 1 500 € pour les entreprises éligibles aux critères du site impots.gouv.fr
 - Volet 2 : une aide complémentaire allant jusqu'à 45 000 € pour les discothèques exclusivement.
- 5 M€ avec Région Sud Défensif

Une subvention ou une avance remboursable pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles mais souhaitant maintenir leurs investissements pour ancrer leur activité et rebondir après la crise.

- 10 M€ avec RÉGION SUD INVESTISSEMENT pour permettre aux entreprises de renforcer leurs fonds propres et investir dans leur projet d'innovation et de croissance.
- 2 M€ réservés à l'accompagnement des entreprises en difficulté
« MON PROJET D'ENTREPRISE » sera réorienté pour les mois à venir afin d'accompagner les entreprises en situation d'urgence vers la mise en place d'un plan de sauvetage.
- 5 M€ d'aides exceptionnelles en faveur des exploitations agricoles
Un soutien aux exploitations agricoles justifiant d'une perte de revenus d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires.
- Non application des pénalités de retard (2M€) dans les marchés publics et report des échéances de remboursement des prêts et avances de la Région.

- Prêt-rebond BPI/Région Sud : Prêt opéré par la BPI de 10 000 € à 300 000 € pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tout secteur d'activité (sauf secteur agricole).
- FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE: Avec le fonds Région Sud Garantie, la Région se porte garante des prêts souscrits par les chefs d'entreprises (toutes PME, tout secteur d'activité, tous stades de vie) pour des montants compris entre 1000€ et 1,7 M€ pour financer des investissements matériels et immatériels comme du besoin en fonds de roulement et/ou de la trésorerie.
- FONDS ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : fonds de 2 millions d'euros créé avec nos partenaires (CEPAC, Banque des Territoires...) Il permet l'octroi de prêts à taux 0, sur 12 à 18 mois et dont le montant peut aller de 10 000€ à 100 000€. Cet outil permet aux entreprises à impact social de conforter leur situation financière et continuer à investir.

- FONDS INVESTOUR : INVESTour permet l'octroi de prêts d'un montant compris entre 15 000 € et 200 000 €, dédié exclusivement au secteur du tourisme. Soyez créatif.
- DISPOSITIF REACTION ARTISANS ET COMMERÇANTS: avec ce dispositif, la Région Sud peut octroyer une subvention d'investissement comprise entre 2000€ et 5000€, aux entreprises, artisans, commerçants et entreprises de l'économie sociale et solidaires touchés par une fermeture administrative.
- SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX SANTONNIERS ET CRÉCHISTES : La Région Sud a décidé de déployer une aide directe d'urgence pour soutenir les santonniers et créchistes particulièrement impactés par les mesures sanitaires. Elle prend la forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2000€.

- Report des échéances de remboursement des prêts

Report d'un an supplémentaire les échéances de remboursement de tous les prêts et avances remboursables, soit 3 ans désormais.

Cela concerne plus de 5000 bénéficiaires, essentiellement des petits commerces, des entreprises de la culture, de l'hôtellerie ou de la restauration.

- Bonification du taux du prêt Région Sud Garantie à hauteur de 80% et destinée à toutes PME, de tout secteur d'activité et à tous stades de vie, pour des montants compris entre 1000€ et 1,7 M€ sera prolongée jusqu'au 30 juin 2020.

Pour toutes vos démarches :

- Pour trouver le partenaire de votre projet d'entreprise, près de chez vous, rendez-vous sur le **portail des entreprises** :
entreprises.maregionsud.fr

Portail des entreprises

Un seul N° vert de 8 h à 18 h

0 805 805 145

RAPPEL : Retrouvez toutes les aides de l'État sur

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Mesures_soutien_eco_doc_synthetique.pdf